

MAIRIE du 4^{ème} arrondissement

Procès-verbal in extenso du Conseil d'Arrondissement

Du Mercredi 12 mai 2021 – 18h00

Salle du Conseil et visio conférence

REMI ZINCK :

Bonsoir à toutes et à tous. Bienvenu.e.s à cette séance du Conseil d'arrondissement du 4^{ème} arrondissement du mercredi 12 mai 2021. Une fois encore, hélas en visio. C'est peut-être une des dernières fois, en espérant que ces visios, on puisse les laisser de côté dans nos souvenirs très prochainement.

Le mercredi 12 mai 2021 à 18h00, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'arrondissement, dûment convoqués le 6 mai 2021 par Monsieur le Maire du 4^{ème} arrondissement, se sont réunis dans la Salle du Conseil, pour ce qui est de moi et en visio-conférence.

Nous allons procéder à la désignation d'une secrétaire. Je vous propose la candidature de Mme Aline GUITARD.

Je soumets cette proposition au vote.

Qui est contre ? C'est plus facile pour la visio de visionner les oppositions que les favorables. Est-ce que quelqu'un s'oppose ? Je ne vois pas de main, donc nous pouvons dire que c'est adopté à l'unanimité pour la séance de ce jour. Mme Guitard assurera les fonctions de secrétaire et va procéder à l'appel nominal des élus.

ALINE GUITARD :

Merci M. le Maire, bonsoir à tous.

Présent.e.s :

- Rémi ZINCK
- Élodie TRIAS (arrivée 19h)
- Samuel MECKLENBURG
- Aline GUITARD
- Laura ARNOD
- Matthieu ARRONDEAU
- Marie-Agnès CABOT
- Alexandre CHEVALIER (excusé)
- Chloé VIDAL (arrivée à 18h07)
- Sylvie PALOMINO
- Yannick PAPAIX
- Nadège BORRON
- Loïc RIGAUD
- David KIMELFELD
- Anne PELLET

Absent.e.s excusé.e.s : 2

Monsieur le maire, je vous passe la parole

REMI ZINCK

Mesdames et Messieurs, vous avez pris connaissance du compte-rendu et du procès-verbal de la séance du 10 mars 2021.

Si personne n'a d'observation à présenter concernant leurs rédactions, je les mets aux voix.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

Le PV est adopté à l'unanimité.

Avant de passer à la présentation et au vote des délibérations du Conseil, je souhaite partager quelques informations qui ont marqué l'actualité de notre arrondissement depuis le dernier Conseil du mois de mars.

Comme vous le voyez déjà en préambule, à ma boutonnière, j'ai un joli badge des Hospices Civils de Lyon. Je rappelle aux élu-es évidemment mais aux gens qui nous regardent à travers cette visio, qu'actuellement et depuis déjà plusieurs mois, le centre du Palais des sports de Gerland faisait déjà des tests et maintenant on vaccine avec parfois des nocturnes comme cela a été fait hier au soir. Donc si vous voulez avoir un joli badge d'une part et si surtout vous voulez être vacciné, vous protéger et protéger les autres, vous pouvez évidemment prendre rendez-vous au Palais des sports qui vaccine à grande ampleur, je dirais.

Par ailleurs, en ce qui concerne plus particulièrement l'activité du 4^{ème} arrondissement, nous avons tenu au mois de mars, les 6, 13 et 20 mars des stands, divers stands avec des thématiques particulières.

Le 6 mars était consacré à la journée des droits des femmes. Je profite de l'occasion pour citer à nouveau une femme qui nous est chère, Marie Thérèse Mora, dont nous en avons parlé la dernière fois quand nous avons voté le nom de ce jardin, pour vous informer que le 10 juillet, sauf cas grave de covid, mais je pense qu'il faut être optimiste maintenant, nous allons pouvoir inaugurer ce jardin modeste mais au combien symbolique. Je vous donne rendez-vous le 10 juillet à midi aux abords de ce square.

Le 13 mars était consacré au renouvellement des conseils de quartier.

Monsieur Rigaud, dans quelques minutes, je lui laisserai la parole pour qu'il présente plus en détail, le renouvellement qu'il a piloté avec succès.

Le 20 mars nous avons consacré une matinée à l'information sur le stationnement du boulevard. Vous savez que le mois de mars a été marqué par la fin de l'autorisation de stationnement, cette tolérance qui durait sur le boulevard. Cette décision est conforme au code de la route.

Cette décision est conforme au code de la route et permet d'assurer maintenant la sécurité des piétons, faciliter les déplacements et contribuer à l'amélioration du cadre de vie des habitantes et des habitants.

La mairie du 1^{er} et du 4^e travaillent main dans la main sur ce dossier. Nous avons tenu ce stand sur le marché le 20 mars pour informer les habitants. La mairie du 1^{er} a fait réaliser une fresque au sol devant du côté de l'école Aveyron pour symboliser ce changement, mais je pense que vous êtes tous au courant.

Une campagne de sensibilisation des automobilistes a eu lieu à partir du 20 mars, grâce au service de la voirie et des ASVP qui ont mis sur les parebrises des petits flyers d'information.

Depuis, nous sommes passés par une phase d'interdiction et parfois de verbalisation. Mais on constate déjà que cela s'est grandement amélioré sur le boulevard.

Cela ouvre de nouvelles perspectives pour le boulevard. Nous avons appris depuis que la Métropole engageait 3 millions d'euros dans sa PPI sur le réaménagement du boulevard. 3 millions évidemment qui sont à partager avec nos ami.es du 1^{er} arrondissement. Pas seulement pour le 4^{ème} où il y a de nombreux travaux à faire comme vous le savez. Reprendre l'électrification du marché, des parties de voirie, la plantation des arbres. Toutes choses qui au fur et à mesure des années se sont détériorées avec le temps et auxquelles il faut apporter une solution.

Le 31 mai, il y aura une concertation avec les conseillers de quartier du 1^{er} et du 4^e arrondissement pour proposer des nouveaux aménagements, des espaces naturels ombragés, des activités de loisirs et des promenades agréables.

Dernière information, le mardi 27 avril, la Mairie du 4^e et le Conseil de quartier Est et bord de Saône ont organisé une assemblée de quartier sur la mise en place d'un jardin et d'un verger qui se trouverait rue Dumont d'Urville, au croisement de la rue d'Ivry.

Les élu-es du 4^e, Mme Guitard, Mme Trias, M. Rigaud, Mme Arnod ont pu échanger ce soir-là, avec 36 participants habitants du quartier.

La Ville de Lyon encadre et finance les travaux puis accompagne ce projet de végétalisation en pleine terre, des conseils de jardinage, des végétaux, de la plantation collective.

Suite à cette assemblée de quartier, un collectif est en train de se constituer au sein du conseil de quartier Est et bord du Rhône. Ce collectif va pouvoir, en lien avec les espaces verts, choisir les aménagements de ce nouvel espace commun de nature en ville : définir les essences de fleurs et d'arbres fruitiers, les mobiliers de convivialité, un éventuel composteur. Les travaux devraient se dérouler durant l'été et nous espérons une inauguration à l'automne.

Comme je vous l'avais annoncé, je vais laisser la parole à M. Rigaud, pendant quelques minutes pour qu'il présente l'activité du renouvellement de conseil de quartier qui a eu lieu dernièrement. M. Rigaud, vous avez la parole pour quelques minutes je vous prie.

LOIC RIGAUD

Bonsoir Monsieur le Maire, mesdames, messieurs les conseillers.

Au mois de mars les Croix-Roussiennes et les Croix-Roussiens étaient invités à rejoindre les conseils de quartier de leur territoire. Et cela a été une vraie réussite : plus de 200 nouveaux

conseillers et conseillères de quartier, et 160 croix-roussiennes et croix-roussiens se sont réuni.e.s en assemblées de quartier.

J'ai souhaité, avec le soutien de mes collègues et élu.es de la majorité, faire vivre la démocratie locale malgré le contexte pandémique, parce que même difficilement la vie continue et l'administration de la cité aussi.

La campagne de communication « Devenez Conseiller.ère de quartier » portée par notre mairie d'arrondissement a permis de réunir 206 nouvelles inscriptions. Une vague considérable de nouvelles conseillères et de nouveaux conseillers de quartier qui s'explique, je crois, par notre volontarisme en matière de démocratie locale, mais aussi par la dynamique insufflée lors de l'élection municipale de l'année dernière. La volonté de transformation écologique, sociale et démocratie de notre ville rencontre l'envie forte des habitant.e.s de s'impliquer pour améliorer la qualité de vie dans leur quartier. Rien que sur l'est de la Croix-Rousse, c'est 84 nouvelles personnes qui ont rejoint le conseil de quartier pour faire émerger et vivre des nouveaux projets porteurs de convivialité et de solidarités locales.

Les 4 Assemblées plénières organisées en mars, pour le renouvellement des bureaux des Conseils de quartier, ont également été un véritable succès. Il y a eu presque 60 participant.e.s sur le conseil de quartier centre, 45 pour celui de l'est et 35 pour l'ouest. Le Conseil de quartier Saône qui est plus enclavé de par sa localisation a eu plus d'une vingtaine de participants et a pu renouveler son bureau, qui animera le conseil de manière collégiale. Les autres conseils de quartier ont renouvelé les postes vacants, en attendant une situation sanitaire plus clémente qui permettra d'organiser des assemblées de quartier en présentiel. Un choix qui a été fait par la Mairie d'arrondissement en lien avec les Conseils de quartier pour permettre de reconstituer les équipes d'animation tout en garantissant le meilleur fonctionnement démocratique possible. Des votes en ligne ont été organisés suite aux assemblées plénières et ont vu presque 200 personnes participer, dont 75 pour le seul Conseil de quartier Centre.

La campagne de communication et l'organisation de ces Assemblées plénières ont permis de redynamiser les Conseils de quartier sur tout le territoire Croix-Roussien. Des commissions thématiques ont été créées au sein des conseils et des consultations ont déjà eu lieu ou sont en route. Le conseil de quartier ouest, par exemple, a déjà un programme chargé pour cette année avec la volonté d'être force de proposition auprès de la Mairie sur de nombreux projets comme la végétalisation de la rue Dangon ou la création d'une « Petite cantine ». Conformément à la vision que porte notre majorité de « co-construire » les politiques publiques avec les habitant.e.s, nous avons proposé au conseil de quartier ouest d'être associé à la rénovation de l'aire de jeux du Parc de la Cerisaie et de la Maison du Stade Baillieu. Enfin, le Conseil de quartier Est a déjà co-animé avec la Mairie d'arrondissement, vous en avez parlé M. le Maire juste avant, une assemblée de quartier sur la mise en place d'un jardin et d'un verger de rue sur la rue Dumont d'Urville le 27 avril dernier qui a réuni 36 participants.

Je me félicite de la réussite de cette campagne de renouvellement malgré le contexte sanitaire, et remercie particulièrement la mobilisation des agents et des agentes de la Mairie d'arrondissement qui ont donné aux Conseils de quartier les moyens techniques pour se réunir à distance dans de bonne condition. Notre majorité va pouvoir s'appuyer dès ce mois de mai sur des Conseils de quartier remobilisés, pour faire vivre une démocratie continue sur la Croix-Rousse. Je vous remercie.

REMI ZINCK

Merci M. Rigaud de cette intervention. Nous allons passer maintenant à l'examen de l'ordre du jour.

Je fais une présentation groupée des trois rapports qui concernent les équipements de proximité gérés par la mairie du 4^{ème} arrondissement.

Ces rapports sont en effet liés les uns aux autres, même si on fera un vote séparé.

Le premier rapport, c'est le 103, la liste des équipements de proximité établie par la mairie du 4^{ème} arrondissement.

Le second, le numéro 104, est la liste des équipements de proximité établie par la Ville de Lyon.

Le troisième rapport, le 105, constate la concordance entre ces deux listes.

La précédente actualisation de cette liste date de Janvier 2019.

L'inventaire des équipements de proximité du 4^{ème} arrondissement fait état de :

4 crèches, 2 gymnases, 2 stades, 2 terrains de sport plein air, 11 espaces verts, 1 ERP cat 2 La Ficelle, le local Artaud, la mairie du 4.

Un nouveau travail de mise à jour de l'inventaire a été initié en 2020, dès le début de notre mandat. La Conférence des Maires d'Arrondissement a ainsi statué sur de nouveaux transferts principalement d'équipements à vocation associative. Elle s'est réunie à plusieurs reprises pour aboutir à une liste consolidée. En parallèle, les élu.es du 4^e arrondissement ont souhaité travailler sur une première liste consolidée des équipements de proximité et de ceux ayant vocation à être transférés.

Nous pouvons déjà constater et saluer les avancées permises par cette mise à jour. En effet, en ce qui concerne le 4^e arrondissement, deux nouveaux équipements sont transférés et s'ajoutent à cet inventaire de 2019 :

- la Maison des Associations – Robert Luc, que vous connaissez, qui est située 28 rue Denfert Rochereau

- le Clos Bouliste et son local qui sont situés 92 place Joannès Ambre, derrière le théâtre de la Croix Rousse.

La maison des associations était en réalité déjà gérée par la mairie du 4^{ème} arrondissement. Ce transfert est une régularisation d'un état de fait, qui ouvre des perspectives de nouveaux projets à l'initiative pleine et entière de la mairie du 4^{ème}.

Le transfert du clos bouliste est également une bonne nouvelle. Il est idéalement placé derrière le théâtre de la croix-rousse, et il mérite de trouver un nouveau souffle et de s'ouvrir à son environnement. Ce sera une base assez forte pour développer de nouvelles actions pour les habitants.

Les règles d'utilisation des équipements de proximité sont examinées en commission mixte paritaire. La première Commission mixte paritaire du mandat se tiendra début juin. Elle sera notamment l'occasion de revoir la tarification, le règlement intérieur, les conditions d'accès et les modalités d'usage de la MDA et de la Ficelle. L'objectif étant de répondre davantage aux besoins des associations (stockage, bureaux, mutualisation)...

Ces rapports illustrent la première étape du renforcement du rôle des arrondissements. En effet, notre mandat est basé sur la proximité et la subsidiarité. Le projet politique de la Ville de Lyon compte sur les arrondissements pour porter la transition écologique et démocratique au plus près des habitants. Cela implique d'agir sur la manière dont des équipements publics, que ce soient une crèche, un gymnase, une salle polyvalente, ou un jardin public

peuvent répondre au mieux aux besoins de la population lyonnaise, par l'action complémentaire de la mairie centrale et des mairies d'arrondissement.

Le « chantier » des équipements de proximité est donc appelé à se développer au cours du mandat.

Avant que je mette ces trois rapports aux voix, est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur ces trois dossiers ? Je crois que M. Kimelfeld, vous vous êtes annoncé ?

DAVID KIMELFELD

Oui je me suis inscrit.

Bonjour à toutes et à tous. Je vous remercie de me passer la parole. D'abord, c'est une bonne nouvelle de voir des nouveaux équipements de proximité.

Mais j'avais deux questions, en tout cas deux réflexions à vous soumettre. Vous l'avez dit, c'est toujours positif parce que il vaut mieux que la mairie d'arrondissement maîtrise, c'était déjà le cas à la maison des associations, c'était un état de fait, c'était géré, y compris par un service vie associative à la mairie d'arrondissement. Simplement, j'attire votre attention parce que ce qui dit équipements transférés veut dire investissements transférés, comme vous le savez. L'expérience, je le livre avec une grande humilité, d'un certain nombre d'équipements transférés où l'on voit que ces équipements, en tout cas la maison des associations qui aujourd'hui rentre dans une phase de nouveaux investissements parce que elle a vieilli et c'est aujourd'hui que les frais vont commencer à s'accumuler autour de cette maison des associations très utilisée. Je pense qu'il serait de bon augure que vous puissiez demander au Maire de Lyon, à M. Doucet, de vous donner quelques assurances sur les investissements à venir sur cette maison des associations qui pourront difficilement être supportés par la mairie d'arrondissement au détriment d'autres équipements. Comme j'avais entendu Alexandre Chevalier, sur le précédent CA, avoir beaucoup d'ambition sur la rénovation d'un certain nombre de lieux divers et variés avec une liste assez impressionnante, il faut derrière que les déclarations, le budget suive. Rajouter des équipements transférés c'est aussi une question de budget.

C'est simplement pour attirer votre attention sur ce que vous avez qualifié de jeu de boules, plus le local attenant place Joannès Ambre, à l'arrière du théâtre où il y a beaucoup de convoitises. Vous l'avez dit, le théâtre qui ne tardera pas à vous expliquer qu'il faut très vite récupérer ce local pour étendre le théâtre, parce que c'est vrai que le théâtre a quelques difficultés de fonctionnement, pas en ce moment, enfin les difficultés sont d'un autre ordre aujourd'hui. Je voulais savoir comment vous souhaitiez gérer ces réflexions-là. Comment vous souhaitiez associer les croix-roussiens les croix-roussiennes à cette réflexion, sur le devenir de ce lieu. Il existe encore une association, certes vieillissante mais qui remplit son rôle aussi même s'ils ne sont pas nombreux. C'est pour eux la seule occasion je pense d'avoir du lien social. Ces bancs, ce local et ce jeux de boules, même si les cartes sont plus souvent sorties que les jeux de boules bien évidemment. En tout cas, je voulais savoir, comment vous souhaitiez associer, l'ensemble des croix-roussiens et les croix-roussiennes au-delà. J'ai entendu M. Rigaud parler des conseils de quartier, c'est vrai que les conseils de quartiers sont une donnée de la démocratie participative. Mais cela ne peut pas être l'alpha et l'omega. Comment vous allez élargir cette concertation ? Je vous remercie.

REMI ZINCK

Merci M. Kimelfeld. Est-ce que M. Mecklenburg est là et est-ce qu'il veut répondre ? Autrement je le fais.

SAMUEL MECKLENBURG

Je veux bien que vous répondiez M. le Maire.

REMI ZINCK

Pour vous répondre, en effet, vous l'avez dit c'est un espace qui est très convoité parce qu'il est très central. Comme vous l'avez dit M. Kimelfeld, il y a une association qui est présente sur cet espace avec une convention très ancienne qui date des années 90 et voilà, vous connaissez parfaitement la situation de cette association. Pour nous il n'est pas question de stopper l'activité de cette association même si, comme vous l'avez dit, elle joue plus aux cartes qu'aux boules. En effet, elle rend un service, elle a une utilité sociale, associative et il n'est pas question d'évacuer cette association. Il est plutôt question au contraire de l'intégrer dans un ensemble un peu plus ambitieux dans un cadre où peut-être elle retrouvera un second souffle, pourquoi pas, ce n'est pas exclu. L'objectif est de le mettre à disposition d'une structure donc on va lancer un appel, afin que cela puisse servir un peu plus largement aux habitant-es et plus largement à un projet jeunesse. C'est plutôt le projet que nous portons, un projet destiné à la jeunesse, mais pas que, puisque je viens de vous le dire à l'instant, il y a aussi cette association boulistes. On verra comment tout ça va s'articuler. L'objectif de reprendre cet espace dans la dotation du 4^{ème} et des équipements, c'est aussi une façon pour nous d'avoir comme vous l'avez compris, un peu plus l'initiative, être un peu plus en lien avec les habitant.es, la volonté des habitant.es, avec la volonté des gens du quartier. On a bien conscience que le théâtre est à côté et que parfois il en aura besoin. Il devra aussi s'articuler avec les différents usages qui se dérouleront et qui seront gérés à partir de la mairie du 4^{ème} arrondissement. Voilà pour ma réponse. On vous en dira probablement un petit peu plus, maintenant que l'équipement va être transféré.

DAVID KIMELFELD

Merci.

REMI ZINCK

Je crois que Mme Pellet, voulais prendre la parole.

ANNE PELLET

Merci M. le Maire. J'avais juste deux remarques à faire concernant ces transferts de la maison des associations et du jeu de boules. Je trouve cela très bien, je me réjouis de cette nouveauté. Ce qui m'amuse d'autant plus c'est que dans la majorité précédente, le groupe que je représente qui était là, avait déjà fait cette proposition sous forme d'amendement et avait proposé notamment que la maison des associations revienne et soit gérée par la mairie d'arrondissement. Cela lui avait été refusé et je me souviens que les verts avaient quand même fait un vote d'abstention puisque visiblement cela les troublait alors que David Kimelfeld avait refusé. Je me réjouis que David change d'avis et qu'à priori il vote ce changement qui est tout à fait intéressant. Je voulais ajouter une chose, j'ai quand même le souvenir qu'à chaque fois qu'on a besoin d'un local pour une association, cela a toujours été horriblement compliqué, très centralisé. Il fallait soit disant prévenir deux à trois mois à l'avance, hors une association ne sait pas forcément si elle fera une réunion dans les 15 jours, 3 semaines. A chaque fois finalement il fallait trouver d'autres solutions et on finit dans les cafés, sauf qu'en ce moment c'est un peu plus compliqué.

Par expérience si on peut améliorer cela et que la maison des associations ou d'autres lieux, car il y en a à la Croix Rousse, peuvent servir comme cela à accueillir des associations pour leurs réunions quelles qu'elles soient, c'est une bonne chose, merci.

REMI ZINCK

Je crois que M. Kimelfeld souhaite vous répondre. Je vois sa main qui se lève.

DAVID KIMELFELD

Juste pour dire, vous voyez c'est pour défendre l'abstention des verts sur le précédent mandat, vous vous en rendez compte un peu... Simplement vous dire pourquoi nous étions opposés à ce transfert à l'époque. Tout simplement, c'était d'ailleurs dans ma question tout à l'heure. C'est parce que je n'avais aucune assurance d'un engagement de la Ville de Lyon pour venir en soutien à la mairie d'arrondissement sur les investissements à venir. Et compte tenu des investissements qu'il y avait à faire ailleurs et d'urgence notamment sur la salle de la Ficelle, et bien ma foi, il fallait faire des choix et trancher. Et nous avons tranché, ce qui n'a pas empêché et c'était finalement assez confortable, on avait les avantages sans les inconvénients, c'est-à-dire la gestion en direct parce qu'à aucun moment la Ville de Lyon n'a mis son nez dans la gestion de cette maison des associations, c'était assez confortable pour la mairie d'arrondissement et en même temps elle était encore, j'allais le dire encore celle qui devait faire les investissements, donc c'était simplement pour ça. Merci beaucoup.

ANNE PELLET

Monsieur le Maire, si je peux me permettre, c'était que David Kimelfeld vous étiez à l'époque dans la majorité avec Gérard Collomb, donc visiblement en 2019 c'était déjà compliqué.

DAVID KIMELFELD

Et oui c'était compliqué Mme Pellet, vous savez c'est très compliqué la majorité, vous le savez aussi, c'est compliqué la majorité c'est comme ça, c'est la politique qui est compliquée.

REMI ZINCK

Alors, après ces paroles, nous allons passer au vote de chaque délibération dans le détail.

Sur la 103, qui est la modification de l'inventaire des équipements de proximité, je vais mettre ce rapport aux voix.

4-21-103 : Rapporteur : REMI ZINCK

Objet : Modification de l'inventaire des équipements de proximité - Mairie du 4^{ème} arrondissement.

Qui est contre ? Je ne vois personne

Qui s'abstient ? Non plus.

Qui est favorable ? L'unanimité.

J'ai un petit souci avec M. Papaix qui est au téléphone, donc s'il veut dire oui, il faut qu'il le dise en parlant. Voilà.

Donc c'est adopté à l'unanimité.

Je vais passer à la délibération 104 qui présente l'inventaire proposé par le conseil municipal sur la gestion des équipements du 4^{ème}. Je mets le rapport aux voix.

4-21-2357-104 : Rapporteur : REMI ZINCK

Objet : Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 4^{ème} arrondissement

Qui est opposé, qui est contre ? Je ne vois pas de voix, je n'entends rien non plus.

Qui s'abstient ? Mme Pellet ? Non, il ne faut pas bouger.

Donc c'est adopté à l'unanimité.

Je passe au rapport 105 qui est l'inventaire des équipements de proximité. C'est l'inventaire stabilisé, c'est la concordance entre les deux. Je mets le rapport aux voix.

4-21-2377-105 : Rapporteur : REMI ZINCK

Objet : Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au conseil d'arrondissement du 4^{ème} arrondissement - Inventaire stabilisé (concordance)

Qui est opposé ? Je ne vois rien, je n'entends rien.

Qui s'abstient ? Pareil

C'est adopté à l'unanimité.

La concordance étant actée, je retire le rapport portant sur une éventuelle discordance et je passe au rapport 107 qui est l'approbation de l'article 7, c'est une modification du règlement intérieur du Conseil du 4^{ème} arrondissement.

4-21-107 : Rapporteur : REMI ZINCK

Objet : Approbation de l'article 7, titre I - section 3 règlement intérieur du Conseil d'arrondissement du 4^{ème}

Il s'agit d'une modification du Règlement intérieur du Conseil d'arrondissement.

Cette modification concerne le délai de dépôt d'une proposition d'amendement à une délibération.

Ce délai était de trois jours. La modification proposée permet de passer un amendement en cours de séance.

Cette proposition a reçu l'approbation de la commission du règlement intérieur composé d'Elodie Trias, Aline Guitard, Sylvie Palomino, Anne Pellet, Loic Rigaud.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce dossier. Je vais le mettre aux voix.

Qui est contre ? Mme Pellet, allez-y.

ANNE PELLET

Je voulais juste annoncer encore un commentaire et me réjouir qu'on ait pu avancer dans la démocratie, on va le dire comme ça, puisque cette modification permet ainsi d'avoir un droit d'amendement inhérent à toute assemblée délibérative. Je suis ravie qu'on ait progressé dans ce sens-là. J'ai quand même un regret, c'est que vous vous obstinie toujours sur l'écriture inclusive qui pour moi ne correspond pas à une lecture facile pour tous. Je m'abstiendrai donc sur ce dossier.

Donc le rapport aux voix.

Qui est contre ? Je ne vois rien, je n'entends rien.

Qui s'abstient ? Mme Pellet. Je ne vois ni n'entend d'autres personnes.

C'est adopté à la majorité. Je vous remercie

On passe au rapport 108 qui est la numérisation des actes civils 2021-2026 et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-1, programme 00008

4-21-2257-108 : Rapporteur : REMI ZINCK

Objet : Lancement de l'opération 60005009 "Numérisation des actes d'Etat Civil 2021-2026" et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-1, programme 00008

Les mairies d'arrondissement sont garantes de la tenue et de la conservation des registres d'état civil.

Les mairies d'arrondissement gardent les registres de naissance de moins de 100 ans et de mariage de moins de 75 ans.

Très fortement manipulés, ces registres se dégradent.

Il est de la responsabilité de la Ville de Lyon d'assurer la pérennité de ces informations, hautement confidentielles.

Le service des mairies d'arrondissement souhaite donc poursuivre les opérations de numérisation des registres d'état civil commencées en 2016 et les achever au terme du mandat en cours, en 2023.

Il reste à réaliser la numérisation des registres naissances des décennies 1950, 1940 et 1930 ainsi que les registres mariages des années 1950 à 1999.

Le coût financier de ce reste à effectuer est estimé à 300 000 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce dossier.

Est-ce qu'il y a une prise de parole sur ce dossier ?

Mme Palomino, allez-y.

SYLVIE PALOMINO

Juste pour indiquer que David Kimelfeld a dû quitter le conseil, donc je prends son pouvoir à partir de maintenant pour ce conseil. Merci.

REMI ZINCK

C'est noté. Mme Pellet ?

ANNE PELLET

Un tout petit commentaire, M. le Maire. Je pense qu'il y a grandement besoin d'améliorer les conditions de travail dans la mairie pour éviter certains bugs et faciliter les choses. Vous voyez à quoi je fais allusion et je m'en tiendrai là. Merci.

REMI ZINCK

Alors, je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Je ne vois personne, je n'entends personne.

Qui s'abstient ? Egalement personne, donc c'est adopté à l'unanimité.

Je passe au rapport 109.

4-21-2147-109 : Rapporteur : REMI ZINCK

Objet : Programmation financière 2021 au titre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 200 000 euros

Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), créée en 2008, constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance.

A ce CLSPD correspond la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD). C'est le programme de travail du CLSPD. Cette stratégie associe le Maire de Lyon, le Préfet du Rhône, le Procureur de la République, le Tribunal de Grande Instance, l'Education Nationale, la Métropole de Lyon. Elle a été signée en 2014. Une nouvelle stratégie est en cours d'élaboration.

La programmation 2021 du CLSPD s'articule autour des thèmes prioritaires suivants :

- La prévention du passage à l'acte délictueux des jeunes de 12-25 ans exposés à la délinquance ;
- La prévention de la récidive ;
- Les actions de prévention en milieu scolaire ;
- La médiation sociale et citoyenne ;
- L'aide aux victimes, notamment les violences faites aux femmes ;
- La justice de proximité et l'accès au droit.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce dossier.

Y a t-il des demandes d'intervention ? Non, donc je le mets aux voix. Mme Vidal est arrivée.

CHLOE VIDAL

Je vous prie de m'excuser, j'avais des problèmes de connexion, je suis arrivée à 18h07.

REMI ZINCK

Qui est contre ? Je ne vois personne, je n'entends personne.

Qui s'abstient ? Personne non plus.

C'est adopté à l'unanimité.

Je passe la parole à Mme Guitard pour le rapport 113.

4-21-1938-113 : Rapporteur : ALINE GUITARD

Objet : Dispositif de propreté Rives de Saône par la Métropole de Lyon - Convention de gestion conclue entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon - Approbation et autorisation de signature

Merci M. le Maire. Ce rapport 113 nous permet de retrouver une convention que nous avons évoquée lors du Conseil d'Arrondissement de décembre dernier et que vous aviez voté à l'unanimité.

Il s'agissait alors de reconduire pour quelques mois la convention passée en 2014 et renouvelée en 2017, entre la Ville de Lyon et la Métropole concernant l'entretien et le nettoyage des Rives de Saône, afin de nous donner le temps de travailler au contenu d'un éventuel renouvellement plus long.

Pour mémoire, la Métropole assure par délégation de la Ville, depuis l'ouverture des berges, en plus de ses compétences propres, le nettoyage des aires de jeux, des espaces verts, du mobilier urbain et des œuvres d'art situées sur les deux zones de quais (quai haut et quai bas) des rives de Saône.

En parallèle, la Ville de Lyon garde à sa charge directe l'entretien de certains équipements techniques, l'éclairage public et l'alimentation en eau des bassins et fontaines, ainsi que la gestion des espaces verts, hors nettoyage c'est dire les espaces arborés, les espaces végétalisés et le nettoyage des parties verticales, c'est-à-dire l'enlèvement des tags, et le nettoyage des affiches et affichettes collées sur les parois des berges.

Comme je l'ai déjà signalé en décembre, le bilan de cette convention est positif : le fait d'avoir un intervenant unique pour le nettoyage des rives est un atout indéniable en termes d'efficacité. Et les périodes de forte affluence sur les berges, liées aux beaux jours notamment et en cette période aux beaux jours de déconfinement, augmentent la pertinence de ce choix d'un opérateur unique.

La convention soumise ce soir à notre approbation reprend l'esprit de complémentarité des conventions précédentes. Elle court désormais sur 48 mois, du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2025, pour un montant global de 73 305,64€, on est très précis, soit environ 18 000€ par an.

Comme en décembre dernier, je vous propose d'approuver la signature cette convention.

REMI ZINCK

Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Non, donc je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Je ne vois personne, je n'entends personne.

Qui s'abstient ? Egalement personne.

C'est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Pour le rapport 114, c'est toujours à vous Mme Guitard.

Merci monsieur le Maire. Si vous me le permettez je vais grouper le rapport 114 et le rapport 115. Ces deux délibérations seront regroupées dans ma présentation puisqu'elles concernent toutes deux le même sujet, sujet dont vous savez qu'il me tient particulièrement à cœur, à savoir le logement social. Et qu'elles sont entièrement liées l'une à l'autre, la seconde complétant la première.

Quelques mots tout d'abord sur le contexte :

Nous vivons depuis plus d'un an une période terrible, source d'incertitudes et d'angoisses pour nombre de nos concitoyens. Il s'agit évidemment de la maladie et des risques qu'elle fait courir à chacun, mais aussi et plus les mois passent, peut-être surtout, des conséquences économiques et sociales dramatiques de la pandémie pour un grand nombre de lyonnaises et lyonnais. Des mois de chômage partiel, la fin de CDD, la fermeture de PME, les licenciements orchestrés par certaines grandes entreprises malgré les aides de l'Etat... toutes ces raisons font que des centaines de nos concitoyens, étudiants comme travailleurs, vivent aujourd'hui dans la précarité et l'incertitude.

Dans ce contexte social terrible, le prix du loyer est loin d'être une question annexe.

A quelques jours des commémorations du 76^e anniversaire de la Libération de notre pays, il est bon de se rappeler que le fait d'avoir un logement est un droit humain essentiel. Un droit acté à la fois par le Conseil National de la Résistance dans son texte fondateur : *Les Jours heureux*, un texte souvent cité ces derniers mois mais visiblement fort mal compris par ceux qui le font et par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dans son article 25. Ces deux textes actent également de concert, le droit de chacun à une sécurité sociale, dont le logement, à la fois le fait d'en avoir un mais aussi d'en avoir un qui correspond à nos besoins, est un outil essentiel.

Dans l'ensemble de la société, et donc par ricochet dans l'ensemble de notre ville, avant même la pandémie, ce sont 72% des habitants qui étaient éligibles au logement social. 72% ! Que signifie ce pourcentage ?

Simplement que près des $\frac{3}{4}$ d'entre nous, afin d'avoir les moyens de vivre dignement, sans se priver de loisirs, de sorties, de vacances voire de nourriture, devraient pouvoir accéder à un logement dont le loyer correspondrait à ses moyens financiers réels et non à un « prix du marché » qui reflète la seule spéculation, sans jamais tenir compte de l'humain !

Les $\frac{3}{4}$ d'entre nous ! Il faut s'en rendre compte !

Les $\frac{3}{4}$ d'entre nous devraient, selon leurs revenus, pouvoir accéder à l'un des 3 types de logement social ou à une accession sociale à la propriété.

Au lieu de cela, la grande majorité des lyonnaises et des lyonnais vit dans des logements trop petits pour leur nombre d'occupants, paie des loyers insensés pour le simple fait d'avoir un toit, parfois fort mal entretenu par le propriétaire, et doit envisager à plus ou moins court terme de quitter nos quartiers, devenus la proie des marchands de bien et autres investisseurs, faute d'avoir les moyens d'y vivre dignement.

Vous le comprenez donc : le logement social, contrairement aux images misérabilistes communément véhiculées, n'est pas le « logement du pauvre », il est au contraire, « le

logement de la majorité », un logement que l'on a sorti volontairement de la logique capitaliste, de la logique de marché, pour répondre à un besoin essentiel de la majorité d'entre nous.

Dans ce contexte, les outils dont dispose la ville, sont loin de nous permettre de répondre à la demande, puisque les objectifs fixés par les lois SRU de 2000 et Duflot de 2013, sont de 25% de logements sociaux dans une ville comme la nôtre.

Néanmoins, atteindre enfin ce seuil, bien qu'il soit insuffisant, permettrait de desserrer l'étau pour un certain nombre d'habitants dont le loyer dans le parc privé mange parfois jusqu'à 50% de leurs revenus à force d'augmentations successives et qui sont à présent, sur le 4^e, plus de 9 à demander un logement social quand nous n'en avons qu'un à attribuer !

Il y a donc urgence à produire du logement social, en utilisant tous les leviers possibles, dans le neuf comme dans l'ancien, en mettant à contribution non seulement les bailleurs et les collectivités mais aussi les promoteurs privés qui ont tellement participé à l'emballlement du foncier sur notre arrondissement et notre ville.

C'est dans cet esprit que notre ville a acté son volontarisme en matière de logement social en s'engageant résolument à rattraper notre retard dans l'application des lois SRU & Duflot en produisant 2000 logements sociaux par an sur la période 2020/2022. C'était le sujet de nos échanges lors de précédents Conseils d'Arrondissement. C'est le sujet des dossiers 114 et 115 qui nous sont soumis à présent. La délibération 114 acte un budget de 1 613 095€ pour la participation de la Ville à une trentaine d'opérations de production de logements sociaux sur l'ensemble des arrondissements. Et la délibération 115 la complète en apportant le soutien financier de la Ville à 4 autres opérations pour un montant de 187 453€.

Au total, ces différentes opérations permettront la livraison de 451 logements sociaux PLAI et PLUS sur l'ensemble de Lyon, dont 25 pour le 4^e, pour un montant de 1 800 548€ et vous avez compris, je pense, que je vous propose bien évidemment d'approuver ces deux délibérations. Je vous remercie.

REMI ZINCK

Je vous remercie Mme Guitard. J'avais une demande d'intervention de Mme Palomino sur la 115. Est-ce que vous voulez la faire maintenant Mme Palomino ou préférez attendre ? Comme vous voulez.

SYLVIE PALOMINO

Merci à vous. Nous voterons bien évidemment ces deux délibérations. Je vous rejoins Mme Guitard sur le fait qu'il y a urgence à produire des logements sociaux. Justement, je voulais profiter de cette délibération, depuis l'annonce de la Métropole d'un nouveau projet de logements sociaux sur le site de l'ex collège Maurice Scève. Nous venons un peu aux nouvelles.

La Métropole a-t-elle trouvé son opérateur ?

Quel est le bailleur social choisit ?

Et puis savoir si les discussions avec l'Hôtel de Ville ont avancé sur les m² nécessaires pour la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse. Dans le projet initial il y avait aussi le deuxième relai d'assistantes maternelles nécessaire puisque l'annexe ne peut accueillir que 35 assistantes maternelles et un relai complet pour ceux qui connaissent, c'est 70 assistantes maternelles qui peuvent être accueillies. Est-ce qu'effectivement vous avez un calendrier ? Où en sont les discussions, est ce que vous pouvez nous donner quelques éléments ? Je vous remercie.

REMI ZINCK

Alors, est ce que Mme Guitard voulait répondre où est ce que je réponds ? C'est comme vous voulez. Je vous laisse la réponse.

ALINE GUITARD

Je peux répondre M. le Maire. Brièvement, la Métropole a choisi son opérateur, mais je m'étonne Mme Palomino que vous ne soyez pas au courant, puisque la Métropole a quand même communiqué en interne.

SYLVIE PALOMINO

Je ne suis pas à la Métropole.

ALINE GUITARD

Oui mais quand même, c'est au sein de votre groupe. Moi je discute avec les membres de mon groupe qui sont élus à la Métropole. L'opérateur a été choisi. Ce sera Grand Lyon Habitat et évidemment la foncière de la métropole pour ce qui est du logement en BRS. Pour le reste le calendrier et les détails de la construction, c'est en cours de travail. On a eu déjà plusieurs réunions, on devrait avoir un calendrier fixé d'ici à la rentrée.

REMI ZINCK

Mme Pellet, vous vouliez la parole ?

SYLVIE PALOMINO

Je n'ai pas eu la deuxième partie de réponse, sur la maison de l'enfance et sur le RAM.

ALINE GUITARD

Je crois qu'on avait déjà répondu au fait que la MEJ était bien dans notre volonté. Je crois qu'on en a déjà parlé dans le précédent conseil d'arrondissement.

SYLVIE PALOMINO

Avec l'agrandissement nécessaire pour la jeunesse ? Voilà, puisque c'était aussi ça le projet.

ALINE GUITARD

De toute façon faire plus grand que ce qu'a aujourd'hui la MEJ qui a 500m² de surface utile, ce n'est pas bien compliqué.

REMI ZINCK

On n'a pas entendu la fin de votre phrase Mme Palomino : « ce n'était peut-être pas... »

SYLVIE PALOMINO

Et le relai assistante maternelle, je n'ai pas de réponse ?

REMI ZINCK

Moi je vais vous répondre. C'est un petit peu en discussion actuellement, c'est même une discussion totalement d'actualité pour vous dire. On pourra peut-être vous en dire un peu plus dans le détail des m² prochainement. On travaille autour de cette discussion, non pas sur la volonté de faire les choses, mais sur des détails opérationnels du nombre de m². On ne va pas vous faire une annonce là ce soir, parce que c'est vraiment en cours de discussion. Cela serait prématuré. J'entends bien votre demande, votre inquiétude, elle est légitime et on pourra vous faire une réponse précise, quantifiée, détaillée, très prochainement. Là ce serait un peu trop tôt pour vous donner le détail chiffré.

SYLVIE PALOMINO

Je vous remercie.

REMI ZINCK

Je vous en prie. Je crois que Mme Pellet avait une question, je vous ai vu bouger votre main Mme Pellet ?

ANNE PELLET

C'était juste une question que revient souvent. Je me réjouis qu'on rattrape notre grand retard au niveau de la loi SRU. Je commence en revanche à constater l'effet pervers au fait qu'on préempte et que forcément on augmente le taux. Que du coup on crée une pénurie de foncier et de logement privé et que du coup on va avoir encore une fois une augmentation du prix des logements privés. A Lyon ça monte et il n'y a aucune raison que cela monte. Il n'y a pas d'inflation, il n'y a pas d'augmentation des salaires. Du coup il y a un écart qui se crée et surtout c'est de plus en plus cher. Est-ce que vous avez pu réfléchir à des solutions parce que cela devient absolument incroyable par rapport à ce qu'on nous présente en fait.

REMI ZINCK

Je crois que Mme Guitard a une réponse à vous apporter.

ALINE GUITARD

Alors deux choses. Je ne crois pas que ce soit la production de logements sociaux qui entraîne la spéculation foncière sur le logement privé. Voilà, ça c'est une première chose. Il ne faut pas inverser les règles, c'est l'augmentation incessante du prix des loyers dans le privé qui entraîne une augmentation incessante des besoins en logements sociaux.

Pour ce qui est du logement privé à la Croix Rousse, je crois qu'on n'est pas trop embêté, vu le nombre de constructions qui ont été actées ces dernières années et que nous avons du même acte puisqu'elles étaient correctes face au PLUH de moins de 1000m² mais qui ne sont que du logement privé. On ne s'inquiète pas trop pour les promoteurs privés qui ont tout ce qu'il leur faut, en revanche qui ne répondent pas à la pénurie de logement. On est en pénurie de logements sociaux et on voit bien aujourd'hui que les propriétaires n'ont pas pris la mesure de l'emballlement qui n'avait aucun sens et qui continue à exiger des loyers qui ne sont pas en rapport avec la réalité. Moi je crois profondément et c'est la démarche que nous avons au niveau de la Ville et au niveau de la Métropole que l'augmentation du nombre de logements sociaux va participer de la baisse de la spéculation foncière. Et notamment, je pense que vous avez assisté à un certain nombre de réunions sur le PLUH, nous avons un choix volontariste sur la baisse des secteurs de mixité sociale, sur la baisse du niveau de déclenchement qui va faire que les promoteurs vont devoir faire leur part.

Je redis ce que j'ai dit dans mon intervention, si ce n'était pas clair. Aujourd'hui les ¾ des habitants de cette ville sont éligibles au logement social. Donc notre besoin c'est bien du

logement social. Ce n'est pas d'aider les promoteurs, qui ont bien œuvrés à la spéculation foncière.

REMI ZINCK

Merci pour votre réponse Mme Guitard. Je vais mettre les rapports aux voix. Je vais les séparer. Je vais passer au 114. Donc la participation de la Ville de Lyon à la production de logement social.

4-21-2336-114 : Rapporteur : ALINE GUITARD

Objet : Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social- Lancement de l'opération n°60059013 "Production du logement social 2021-2026" – Affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-2, programme 00016 – Autorisation de signature de conventions

Qui est contre ? Je ne vois personne, je n'entends personne se prononcer contre.

Qui s'abstient ? De la même manière.

C'est adopté à l'unanimité.

Pour le rapport 115, je le mets également aux voix.

4-21-2335-115 : Rapporteur : ALINE GUITARD

Objet : Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social - Adaptation de l'opération n° 60059013 "Production du logement social 2021-2026" – Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2021-2, programme 00016 - Autorisation de signature de conventions avec la SACVL

Qui est contre ? Je ne vois personne, je n'entends personne.

Qui s'abstient ? De la même manière personne.

C'est adopté à l'unanimité.

Je vais passer la parole maintenant à M. Matthieu Arrondeau pour la délibération 116. A vous M. Arrondeau.

4-21-2304 -116 : Rapporteur : MATTHIEU ARRONDEAU

Objet : Illuminations 2020 - Attribution de subventions complémentaires pour un montant de 19 915 euros

Merci M. le Maire, bonsoir à tous. Ce premier rapport me concernant s'inscrit dans le cadre du soutien de la ville au dynamisme commercial de proximité des arrondissements. Il présente les compléments de subventions aux projets d'illuminations de fin d'année proposés par les associations de commerçants de la ville. C'est un montant total de 19 915€, et ces subventions se versent en effet en deux fois, après présentation des factures acquittées par les bénéficiaires.

Sur le 4^{ème} arrondissement, il sera ainsi versé 2557 € à l'Association Tourisme Croix-Rousse, qu'on connaît plus sous l'appellation Croix Rousse Village. Je tiens à saluer ici ce soir les responsables de cette association, très active sur le territoire, et également ses adhérents, principalement des restaurateurs et des gérants de bar, à qui je souhaite à toutes et tous une excellente reprise dans les jours prochains, puisque l'annonce gouvernementale va permettre une réouverture dès le 19 mai.

Leur fermeture pendant ces longs mois nous rappelle l'importance de cette profession dans la vie de notre quartier et nous ne pouvons que nous réjouir de revoir très bientôt les restaurants et les bars accueillir leurs clients, en terrasse dans un premier temps, puis je l'espère très vite en salle. Je tiens aussi à saluer les commerçants dits non essentiels qui vont pouvoir aussi ouvrir très prochainement.

Je tiens aussi à rappeler que la ville de Lyon s'est engagée à faciliter les extensions des terrasses sur l'espace public, quand cela est possible.

Afin de finaliser l'appui de la collectivité aux associations de commerçants lyonnaises au titre de l'année 2020, je vous propose de voter favorablement à cette délibération.

REMI ZINCK

Merci M. Arrondeau. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Je n'en vois pas. Donc je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Personne. Je n'entends, ni ne vois personne.

Qui s'abstient ? Egalement personne.

C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Vous avez toujours la parole M. Arrondeau pour le rapport 117.

4-21-2151-117 : Rapporteur : MATTHIEU ARRONDEAU

Objet Programmation financière 2021 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 617 990 euros

Merci M. le Maire. Ce rapport présente la stratégie de la Ville de Lyon en matière d'emploi et d'insertion. Si le territoire lyonnais semble bien résister à la crise, le contexte que nous connaissons reste très évolutif et incertain pour l'ensemble des acteurs économiques du territoire.

Les aides de l'état ont certainement permis de limiter l'impact de la crise mais l'évolution du chômage est importante et touche toute la population lyonnaise de manière différenciée et l'ensemble des territoires de la Métropole : la ville de Lyon a connu une augmentation de 7,9% du nombre de demandeurs d'emploi sur l'année 2020 et touche particulièrement les personnes de moins de 25 ans ; sur le 4^{ème} arrondissement, cette évolution est encore plus forte et s'élève à 8,4%.

L'accès à l'emploi et l'insertion sociale et professionnelle sont donc au cœur de nos priorités et l'exécutif municipal est particulièrement attentif à la situation des plus fragiles.

Notre stratégie s'articule autour de 4 priorités :

1. Garantir l'accès à l'emploi pour tous ;
2. Fédérer l'ensemble des acteurs de l'emploi, de l'insertion, de l'économie, mais aussi l'éducation populaire et l'enseignement. Au niveau local, au niveau du 1^{er} et du 4^{ème} arrondissement, cela s'est récemment concrétisé par l'organisation du premier Comité d'insertion, conjointement avec la Mairie du 1^{er} arrondissement, a eu récemment lieu, sous l'égide de la Maison Métropolitaine pour l'Insertion et l'Emploi et rassemblant l'ensemble des acteurs associatifs de l'emploi et l'insertion intervenant sur nos deux territoires et aussi sur le 2^{ème} ; Et les acteurs économique à travers leurs représentations, étaient également invités.
3. Permettre à tous les lyonnaises et les lyonnais d'avoir accès à une offre de biens et de services de qualité à proximité ;
4. Faire de Lyon un territoire exemplaire en matière d'achat responsable et de consommation de ressources.

Cette programmation financière qui est présentée dans ce rapport vise à soutenir les initiatives des acteurs associatifs pour améliorer les perspectives professionnelles des citoyens, jeunes, demandeurs d'emploi, inactifs, handicapés, salariés étudiants. En priorité en direction des personnes les moins qualifiées et les plus exposées au chômage et à l'exclusion.

En se basant sur l'expertise de la MMIE, de la Mission Locale de Lyon et l'association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale, elle a pour objectif de développer une offre d'insertion adaptée aux besoins du territoire et s'articule autour de 5 axes :

1. Accueil/diagnostic/« Aller vers » les publics les publics les plus éloignés de l'emploi,
2. Encourager les mises en activité professionnelle,
3. Favoriser l'insertion dans les métiers de la transition écologique,
4. Lever les freins à l'employabilité,
5. Assurer l'égalité professionnelle et lutter contre toutes les formes de discrimination.

Au total, il est proposé de participer au financement de 37 actions déployées sur Lyon, présentées dans ce rapport, pour un montant de 617 990 €.

Je vous propose de voter favorablement à cette délibération. Je vous remercie.

REMI ZINCK

Je n'ai pas de demandes d'intervention me semble-t-il. Je n'en vois pas. Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Je ne vois aucune personne.

Qui s'abstient ? Je ne vois ni n'entends personne.

C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Je passe maintenant la parole à Mme Marie Agnès Cabot pour le rapport 118.

4-21-2271-118 : Rapporteur : MARIE AGNES CABOT

Objet : Lancement de l'opération n° 60SEENF relative aux subventions d'investissement à allouer aux associations gestionnaires de structures petite enfance pour du mobilier et des travaux - PPI petite enfance et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-3, programme 00002.

Cette délibération, mes chères collègues, fait suite au plan pluriannuel de la ville voté en mars 2021. Une nouvelle occasion de vous redire cette volonté pour notre équipe de construire une ville à hauteur d'enfants.

La ville de Lyon bénéficie d'un partenariat dynamique avec les associations Petite enfance, et, tout en répondant aux besoins d'accueil des familles, nous tenons à leur offrir un service de qualité.

Dans cette délibération, pour un montant de 600 000 euros sur la période 2021-2026, nous accompagnerons ces structures dans leurs différentes projets d'achats de mobiliers, ou de travaux.

Tout ceci pour améliorer l'accueil des tout petits, dans un esprit de transition écologique, d'économie circulaire et en favorisant les relations des enfants avec la nature.

Il est plus que temps d'accélérer, pour diminuer l'exposition de nos enfants (et de leurs accompagnants) aux substances chimiques, délétères.

Il est plus que temps de rafraîchir ces espaces, de les adapter aux météos extrêmes à venir.

Il est plus que temps que nous grandissions, avec nos enfants, dans l'idée d'une évolution de pratiques bienveillantes, en accord avec la nature et non contre elle.

Je vous propose donc de voter favorablement pour ce montant de 600 000 euros pour 6 ans, à raison de 100 000 euros chaque année

Je vous remercie.

REMI ZINCK

J'avais une demande d'intervention de Mme Palomino. Est-ce que vous la maintenez madame ? Allez-y je vous en prie.

SYLVIE PALOMINO

Bonjour Mme Cabot. Comme vous l'avez annoncé, la PPI, programmation pluriannuelle d'investissement a été votée. Votée même à la hausse. Nous avons sur l'arrondissement un certain nombre de crèches, dont des établissements municipaux. Nous avons pu lors du mandat précédent avoir quelques crédits pour en rénover quelqu'une, Belfort, Cuire et Hénon par exemple, avec des améliorations en partie de ce que vous évoquiez. Ce que je voulais savoir c'est sur cette programmation, est ce qu'il est prévu des créations de crèches municipales sur l'arrondissement avec cette augmentation de la PPI ? Je vous remercie.

MARIE AGNES CABOT

Merci Mme Palomino de cette question. Dans cette PPI pour l'instant aucune création de places, de berceaux en crèches municipales n'a été programmée. Tout a été porté sur des arrondissements où le nombre de berceaux est beaucoup plus en difficulté que sur notre arrondissement. Quand on regarde les cartes, c'est vrai, on se rend compte que ce n'est pas l'arrondissement le plus problématique. L'effort a été porté sur d'autres arrondissements, où la natalité, la hausse des tout petits est en grande augmentation.

Ceci-dit nous avons travaillé surtout sur le deuxième RAM dont vous parliez tout à l'heure, avec cet ajout de cette autre offre de gardiennage d'enfants. Enfin voilà, cela sera plutôt comme ça, mais il n'y aura pas de création de crèches municipales à priori sur notre arrondissement.

REMI ZINCK

Je vais mettre ce rapport aux voix.
Qui est contre ? Je ne vois, ni n'entends personne.
Qui s'abstient ? Egalement.
C'est adopté à l'unanimité.

Pour le rapport 119 Mme Cabot, c'est à vous.

4-21-2268-119 : Rapporteur : MARIE AGNES CABOT

Objet : Adoption et renouvellement de conventions-cadre, de convention d'occupation temporaire au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite enfance – Approbation des conventions

Une délibération tout à fait classique que celle-ci : il s'agit du renouvellement de la convention d'occupation de locaux pour les associations accueillant nos petits, et ce pour une durée de 3 ans. Je vais rester sur le territoire.

Dans ce cadre-là, cette convention rappelle les obligations respectives de la Ville et de l'association, ainsi que le rappel du montant de la subvention de fonctionnement.

Il s'agit sur notre arrondissement du jardin des gônes, impasse Chazière, qui a reçu de la ville pour 2021 une subvention de 64 800 euros, votée au dernier conseil, avec une valeur locative de 14 858 euros.

Il sera temps plus tard d'optimiser ce bâtiment, qui a un potentiel intéressant, en bonne intelligence avec ce relais, et nos ambitions !

Je vous propose de voter favorablement cette délibération.

REMI ZINCK :

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je vais donc mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Je ne vois, ni n'entends personne.

Qui s'abstient ? Egalement personne.

C'est adopté à l'unanimité.

Je passe au rapport 120 madame Cabot.

4-21-2153-120 : Rapporteur : MARIE AGNES CABOT

Objet : Programmation financière 2021 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2022 de l'agglomération lyonnaise - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant de 204 650 euros - Adhésion de la Ville de Lyon à l'Association départementale d'éducation pour la santé (ADES) du Rhône et de la Métropole

Après cette année d'incertitude, de débats, de restrictions sanitaires, après cette année qui nous a tous profondément marqués par sa violence d'isolement, je suis ravie de vous présenter cette délibération, qui montre les orientations de notre ville, cette fois pour privilégier une politique de solidarité.

Un des enjeux principaux est la réduction des inégalités sociales territoriales et environnementales, avec une attention particulière pour les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville.

Un travail de proximité va être mis en avant, à travers les « Ateliers Santé Ville », ASV, avec deux coordinatrices de santé, et trois coordinatrices des conseils locaux de santé mentale, dans les quartiers prioritaires.

Nous sommes comme vous le savez, attachés à la participation citoyenne, et ces AVS vont permettre d'agir de façon concertée avec les habitants et les acteurs de santé dans le domaine de la santé.

Trois actions retenues pour 2021 :

- Bien être et promotion de la santé
- Accès et continuité de soins
- Offre de proximité

Je vous propose donc de répondre favorablement aux demandes de subventions de cette délibération.

Je vous propose également, pour plus d'efficacité, d'approuver l'adhésion de la ville à l'ADES (association départementale d'éducation pour la santé) du Rhône et de la Métropole de Lyon, pour un montant annuel de 150 euros.

En résumé, il conviendrait d'adopter les décisions suivantes : des subventions de fonctionnement de 204 650 euros pour le volet santé pour les structures envisagées, le modèle type de convention, les conventions mixtes avec l'ADES; ALIS et RESAMU, l'adhésion de la ville à l'ADES du Rhône et Métropole

Sur notre territoire, nous allons subventionner le Réseau santé.

Je vous remercie.

REMI ZINCK

Je n'ai pas de demande d'intervention à priori. Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Personne

Qui s'abstient ? Je ne vois ni n'entends personne.

Je considère que c'est adopté à l'unanimité.

Toujours vous madame Cabot pour la délibération 121, s'il vous plait.

4-21-2112-121 : Rapporteur : MARIE AGNES CABOT

Objet :

Cette délibération fait suite à celle du mois de septembre 2020 pour soutenir la vie associative dans le domaine international. C'est toujours plaisant de faire voter une délibération qui relie notre ville de Lyon historique, à tradition d'ouverture sur l'Europe et le Monde et celle que nous souhaitons par ce XXI^e siècle, ville bienveillante, apaisée, et dynamique, capable d'innovations face aux changements climatiques.

Ces appels à projet Ville et Métropole doivent répondre à des objectifs précis, en cohérence avec une stratégie basée sur la coopération par rapport à l'Europe et aux pays émergents, la promotion de la francophonie et à destination notamment des publics jeunes.

Pour cette première session 2021, 12 dossiers ont été retenus par la ville sur la thématique de l'internationalité, 2 dans la thématique francophonie, 8 pour l'éducation à la citoyenneté européenne et internationale, et 4 pour la solidarité internationale.

Sur notre territoire nous accueillons l'association de gestion villa Gillet sur la thématique de l'international. C'est une organisation d'une résidence d'écriture qui réunit chaque année des écrivains français et étrangers en résidence pour accompagner et faire se réunir une jeunesse de plusieurs pays dans la réalisation d'une série de podcasts, d'émission, de pastilles sonores, d'interviews et de fictions courtes. En 2021, à l'occasion des 10 ans du printemps arabe, le projet réunit 4 pays : le Liban, l'Egypte, la Tunisie et la France.

Nous subventionnons également TROI3, une autre association, pour sa 3^e édition du festival « peinture fraîche », le festival invite 80 artistes interdisciplinaires dont 15 internationaux.

Une autre association sur notre territoire également, APIFLORDEV, rue Rosset, sur la thématique de la solidarité internationale autour des ruches.

Du fait de la crise sanitaire, 1 projet a été annulé, 18 reportés et 2 autres ont été annulés en Arménie, du fait de la crise politique actuelle.

Je vous propose d'apporter un vote favorable à ces subventions pour 130 000 euros pour la 1^{ère} phase de cet appel à projets internationaux.

Je vous remercie.

REMI ZINCK

Alors je ne vois pas de demande d'intervention. Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Je ne vois ni n'entends personne.

Qui s'abstient ? Egalement personne.

C'est adopté à l'unanimité.

Je passe la parole à Mme Arnod pour la délibération 122 s'il vous plait.

4-21-2152-122 : Rapporteur : LAURA ARNOD

Objet : Programmation financière 2021 au titre du Projet éducatif de territoire – PEDT de Lyon (volet extra-scolaire) - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 277 813 euros

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Ma délibération concerne la programmation financière 2021 au titre du Projet Educatif de Territoire le fameux PEDT sur la partie extra-scolaire.

Avant de vous parler de cette délibération je vais profiter d'avoir la parole sur le PEDT pour indiquer que le PEDT 2015-2021 est dans sa dernière année. Actuellement nous sommes dans une phase de concertation et de construction de rédaction du nouveau plan d'éducation du territoire 2022-2025. Différents outils vont être mis en place dans les semaines et les mois qui viennent. Pour d'une part recueillir les paroles des enfants, des parents et de l'ensemble des parties prenantes de l'éducation des enfants sur le territoire, que ce soit via des enquêtes en ligne, le recueil de la parole des enfants, les conseils d'écoles et puis des réunions de concertation qui vont d'ailleurs démarrer dans chaque arrondissement. J'en profite pour vous prévenir que le 31 mai nous aurons une première réunion de concertation sur le 4^{ème} au cours de laquelle nous pourrions laisser la parole à l'ensemble des associations de l'éducation nationale, des agents et bien sûr des parents, afin de démarrer le travail de concertation.

Pour ce qui concerne ma délibération qui concerne la programmation financière pour 2021, rappeler que le PEDT intègre des enjeux de réduction des inégalités territoriales et sociales et que les dispositifs et ateliers qui sont présentés dans cette délibération ciblent justement des familles à faibles revenus ou sont sur les actions d'inclusions sociales pour répondre à ces problématiques d'inégalités.

Le montant total de subventions d'attribution de fonctionnement à diverses structures s'élève à 277 813 euros. Pour le 4^{ème} arrondissement, deux associations sont ciblées. Deux dispositifs sont mentionnés à savoir le dispositif ticket sport culture qui est centralisé par les centres sociaux Pernon, mais qui ensuite bénéficie à un grand nombre d'association et surtout à une trentaine d'enfants dont les familles auraient, sinon des difficultés financières pour faire bénéficier à leurs enfants des activités soient sportives soient culturelles sur notre arrondissement, avec une prise en charge partielle en fonction du coefficient familial par ce dispositif. Cette année nous avons souhaité renouveler ce dispositif dans des montants à peu près similaires, pour continuer le travail mené depuis plusieurs années auprès de ces enfants. Il s'agit d'un montant de 3000€ pour notre arrondissement.

Le deuxième financement concerne la PESD, qui est l'association de loisirs et de sports implantée sur le 4^{ème} arrondissement depuis de nombreuses années et très active aussi auprès des publics scolaires et qui propose pendant les vacances scolaires et les mercredis après-midi de l'accueil de loisirs sportifs pour tous, et donc la subvention s'élève à 6000€.

Je vous invite à voter cette délibération, merci.

REMI ZINCK

Je ne vois pas de demandes d'interventions. Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Je ne vois ni n'entends personne.

Qui s'abstient ? Egalement personne.

C'est adopté à l'unanimité.

Je vais passer la parole à Monsieur Samuel Mecklenburg, allez-y, c'est à vous.

4-21-2247-123 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Lyon 4e - Approbation de la gratuité de la mise à disposition d'une partie des biens de l'internat Adolphe Favre sis 86 rue Chazière, consentie à l'association la ferme de la Croix-Rousse, pour permettre le développement et la mise en œuvre du projet de ferme d'animation pédagogique de la Croix-Rousse – EI 04029

Mesdames et messieurs bonjour. J'ai le plaisir de vous présenter la délibération numéro 123, qui a pour objet l'approbation de la gratuité de la mise à disposition d'une partie des biens de l'internat Adolphe Favre du 86 rue Chazière, consentie à l'association la ferme de la Croix-Rousse, pour permettre le développement et la mise en œuvre du projet de ferme d'animation pédagogique de la Croix-Rousse

Cette convention met un terme définitif à des conditions d'occupation instable hérité des conflits intestinaux entre Mr Collomb et Mr Kimelfeld lors de la précédente mandature. La nouvelle municipalité régularise donc les conditions d'occupation de la ferme de la Croix-Rousse pour une durée de 6 ans sur une surface de 6 691 m². Ce projet, rappelons-le, est une émanation directe du Conseil de Quartier Ouest dont les porteurs ont su faire preuve depuis 2018 d'une ténacité exemplaire que je souhaite saluer ici. Au confluent des très nombreuses initiatives spontanées d'éducation à l'environnement et de bonnes pratiques en matière d'alimentation, de santé, de protection de l'environnement qui se multiplient en milieu urbain, cette ferme d'animation pédagogique offre un lieu de formation en privilégiant la « découverte active » à travers des ateliers participatifs. C'est un lieu de sensibilisation à l'environnement qui permet d'acquérir un regard plus attentif et critique à travers le rapport concret au vivant animal et végétal. Ainsi que le rapport réflexif quant à la place du vivant et aux questions sociétales qui en découlent. C'est aussi un lieu de mixité sociale et de rencontre de divers publics autour d'un intérêt commun. Nous travaillons actuellement à intensifier les relations partenariales déjà amorcées avec les différentes structures de l'arrondissement. L'inscription des animations pédagogiques de la ferme dans le « projet éducatif territorial » de la Ville de Lyon marquera une étape importante, tandis que les ateliers avec les publics du Centre Social, de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse, de la Ka'fête ô Mômes, des jeunes de l'internat Favre, ou encore de l'EHPAD Marius Bertrand, organiseront un partage des savoirs inter et intra-générationnel.

Je vous propose donc de voter favorablement et d'acter définitivement notre soutien à ce projet qui milite activement contre l'ignorance, pour des savoirs qui se construisent et s'ancrent à la fois dans des démarches d'observation, d'expérimentation, de découvertes, de recherches documentaires, de controverses et d'échanges.

REMI ZINCK

Est ce qu'il y a des demandes de prises de parole. Mme Palomino vous avez été noté. Mme Pellet après vous vouliez parler. Alors Mme Palomino et après Mme Pellet. Allons-y.

SYLVIE PALOMINO

Merci. Ecoutez, on ne peut que se réjouir et se féliciter de l'aboutissement de ce projet. Comme monsieur l'adjoint vous l'avez dit, nous avons essayé d'accompagner les habitants et habitantes. Vraiment je félicite ces habitants qui ont su se constituer en association pour pouvoir faire évoluer ce projet. Nous avons effectivement accompagné cette association depuis 2017 au niveau de l'arrondissement. Cela a été comme vous l'avez dit un peu compliqué au niveau de la Ville. En tout cas le souhait c'était vraiment de voir ce projet aboutir puisqu'il est important pour les habitant.es. Comme vous l'avez très bien dit, pour

l'ensemble des acteurs de l'arrondissement c'est un lieu, je tiens quand même à le rappeler, ce fameux internat Favre et son terrain, on s'est quand même battu sur le mandat précédent pour qu'il reste attribué à la petite enfance, enfance, adolescence à travers bien sûr l'internat mais aussi les crèches qui sont présentes. Vous avez cité, je ne vais citer toutes les associations, mais vous avez cité tout à l'heure la PESD qui utilise aussi ce lieu extérieur pour ses centres de loisirs des petites et grandes vacances et aussi à l'ensemble des activités, éducation nationale avec apprentissage du l'ensemble du vélo, depuis de nombreuses années, qui sont aussi sur ce lieu.

Tout ça pour dire, bien sûr, nous nous réjouissons de cette installation et que ce travail de sensibilisation à l'environnement puisse se mener à travers ce maillage associatif grâce à cette ferme. Simplement, il faudra bien sûr être assez vigilant sur l'équilibre des différents acteurs qui travaillent sur ce site, au bénéfice de l'enfance, de la jeunesse, des familles. Symboliquement, je revois encore aussi les animations que le centre social a pu faire pour mailler les différents publics de l'arrondissement sur ce site.

Je sais que vous aurez cette vigilance et que nous sommes d'accord sur ces valeurs. Merci.

REMI ZINCK

Absolument. Merci madame. J'ai Mme Pellet qui souhaite intervenir et ensuite M Rigaud. Allez-y Mme Pellet, je vous en prie.

ANNE PELLET

Merci M le Maire. Comme vous l'avez très bien dit, Samuel Mecklenburg, cela a été un dossier assez houleux, long et compliqué. J'ai un grand souvenir de l'assemblée générale qu'avait organisé Dominique où on s'était tous retrouvés, candidats, avec une urgence à l'époque et on se disait mais comment on va faire, et ils nous avaient fait des présentations qui étaient parfaitement intéressantes et très avancées. On avait vraiment envie de les aider et on était bloqué. J'ai cru comprendre qu'il y avait un vrai problème avec M. Collomb entre autres et, il y avait, ce qui était soit disant lié, il y a une vérité, c'est que j'ai constaté que le bâtiment qui est côté rue Chazière est fragilisé, qu'il tient avec des supports et qu'il est du coup interdit tout autour. C'était la raison pour laquelle il refusait de nous donner l'accord, parce qu'il ne voulait pas avoir de problème de sécurité avec la circulation.

Je trouve cela magique, je trouve cela extraordinaire que tout d'un coup il n'y ait plus de problème de sécurité, qu'on puisse avancer. Il y a quand même encore une fragilité, et tant mieux si la Ville a trouvé une solution parce qu'honnêtement, l'arrivée par la rue Philippe de Lasalle est sympathique, elle est très bien quand on est à pied, mais parfois il est possible d'avoir besoin de donner l'accès à des gens motorisés.

En même temps, quand on voit ces deux bâtiments, on a une chance énorme à la Croix Rousse, d'avoir encore autant d'espace libre, où l'on peut faire des choses, il y a de la verdure. Espace libre et verdure qui sont liés à l'enseignement et à la pédagogie qui sont essentielles, qui sont liés à une histoire, à l'héritage de Chazière justement avec ce collègue Favre.

Donc, je voulais savoir si vous aviez déjà commencé à réfléchir à comment sécuriser ce site et comment l'adapter. Evidemment on rentre dans des budgets qui sont très conséquents et très lourds parce que l'internat, vu ce que je vois à l'extérieur, mais là cela ne dépend pas de nous, on est sur un collège donc cela repose sur la Métropole, mais comme vous êtes en

lien forcément, comme l'a dit Aline Guitard, vous avez surement des informations et si vous en avez, je pense que cela intéressera beaucoup de gens à les connaître.

REMI ZINCK

Merci. M Rigaud, vous vouliez la parole ?

LOIC RIGAUD

Oui merci monsieur le Maire. C'est simplement pour saluer le travail mené par Dominique Gilles qui était présidente jusqu'à peu de la Ferme de la Croix Rousse, son investissement depuis plusieurs années pour porter ce projet à bout de bras. Elle a passé la main, à la dernière assemblée générale à Dominique Sevet, un autre Dominique au masculin cette fois, qui est donc le nouveau président de la ferme de la Croix Rousse. Je veux saluer son investissement futur et passé pour le quartier, sur ce projet et le remercier, car je pense qu'il aura encore du travail pour les prochaines semaines et les prochains mois, vu les délibérations qui sont passées sur les conseils d'arrondissements. Les assurer du soutien de la majorité, on l'a entendu, de mon soutien en tant qu'élu également à la participation, puisque c'est un projet qui dès le départ est porté par les habitant.es du quartier. On souhaite accompagner ce projet, toujours avec les habitant.es du quartier. Le conseil de quartier bien sûr est investi et aussi son ouverture sur le quartier qui est essentielle pour ne pas que ça en fasse un espace qui serait un peu déconnecté, je dirais de son endroit. Mme Palomino a parlé tout à l'heure du Centre Social. Ce sera un acteur essentiel pour le volet éducatif à l'environnement, et également avec les écoles du territoire. C'est ce qui me semble important. Avoir le souhait aussi que ce magnifique parc de l'internat puisse bénéficier d'un projet pédagogique, comme le souhaitaient les anciens propriétaires du lieu. Au niveau de l'environnement, cela semble tout indiqué, et de développer du coup au-delà de la ferme d'autres partenariats sur ce projet.

Je soutiendrai en tout cas et je m'impliquerai sur ce projet.

REMI ZINCK

A ces remerciements, à ces félicitations sur la pérennité de cette ferme pédagogique de la Croix Rousse, je voudrais aussi associer, puisqu'on est en conseil, des remerciements aux services de la Ville de Lyon qui, sous l'autorité de Sylvain Godinot, ont pu arriver à mettre en œuvre une convention. Cela n'a pas été simple. Il a fallu défaire beaucoup de nœuds qui avaient été mis, beaucoup remettre de choses à plat, beaucoup construire et faire des allers-retours entre l'association, entre les différents services. Cela a été très compliqué, c'était un gros travail et je voudrais les remercier ici publiquement pour le travail accompli et la grande patience qu'elles et ils ont eu à mettre en œuvre ce projet que nous soutenions, que nous portions depuis la campagne et même précédemment comme tout le monde l'a compris.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

ANNE PELLET

Pardon M Le maire, j'avais posé une question sur la sécurisation et les travaux éventuels, parce que vous avez dénoués des nœuds comme vous le dites très bien. C'est difficile de

comprendre comment vous avez fait maintenant alors qu'on nous disait que ce n'était pas possible.

SAMUEL MECKLENBURG

Je vais essayer de répondre.

REMI ZINCK

Sans rentrer dans le détail du dossier, parce que vous avez bien compris comme je l'ai dit, il y a plusieurs versions, cela a été très compliqué. Sauf à vouloir passer une nuit sur le dossier et je n'en connais même pas tous les détails, les allers-retours, vous vous en doutez bien, je pense qu'il a tout simplement eu, une volonté clairement politique du côté de la Métropole, de la Ville de Lyon, et de l'arrondissement. Il y a eu une espèce d'alignement des volontés qui a pu permettre d'avancer sur ce point et de mettre de côté, les points je dirais irritants ou d'accrochages qui permettaient jusqu'à présent de bloquer un petit peu l'avancement du projet. Pour l'instant ils sont écartés.

Je n'ai pas de réponse technique à vous apporter sur la sécurisation de l'internat à l'heure actuelle. Autrement que l'organisation de cette convention comment elle s'est faite, c'est un alignement et une forte volonté. Cela a vraiment été très long. Sans entrer dans la confidentialité des choses, c'est un des tout premiers dossiers dont je me suis occupé à partir de début juillet, pour vous dire même le 15 juillet. Vous voyez, c'était vraiment le tout début et on est arrivé à une signature de convention en mars. Entre temps les services ont clairement fonctionné. Ce qui veut dire que cela a pris beaucoup de temps. Il y a eu de la volonté. Maintenant on est parti pour 6 ans et je l'espère plus. On verra dans le temps comment cela se déroulera. Voilà c'est la seule réponse que je puisse vous apporter Mme Pellet.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Je ne vois ni n'entends personne.

Qui s'abstient ? Egalement personne.

C'est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Monsieur Mecklenburg toujours sur le 124.

4-21-2237-124 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Arrondissements en fête : subventions aux associations - Approbation de conventions

Cette délibération n° 124, qui a pour objet l'attribution de subventions et de conventions aux associations dans le cadre du dispositif arrondissement en fête. Il s'agit de soutenir à hauteur de 1500 euros l'implication des Centres sociaux de la Croix-Rousse qui pilotent en partenariats les habitantes et les habitants du quartier le vendredi 2 juillet une fête participative de quartier. Il va s'agir de jeux d'extérieur, de tente à histoire, de chasse au trésor, d'un ciné concert qui sera organisé au sein du Parc Popy en considération des

conditions sanitaires. Cette fois-ci ce sera autour de l'univers des Fables de Jean de La Fontaine.

REMI ZINCK

Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Je ne vois, ni n'entends personne.

Qui s'abstient ? Egalement.

C'est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie, je passe la parole toujours à vous M Mecklenburg pour la délibération 125.

4-21-2184-125 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à six associations pour un montant global de 42 000 € sur l'enveloppe Fonds d'Intervention Culturel - Approbation d'une convention d'application

Sur le 4^{ème}, nous avons l'association Zone Bis qui œuvre à faire connaître un cinéma alternatif en diffusant des films atypiques, injustement méconnus et rares. A travers son festival « Hallucination Collective » créé en 2008 l'association mélange à cette occasion des films de patrimoine et films inédits en avant-première. Dans l'esprit de curiosité et d'ouverture qui l'anime, le festival mêle à sa programmation des interventions artistiques : arts graphiques, musique, littérature, bande-dessinée, jeux vidéo. Si c'est au cinéma Coemedia du 7^e arrondissement que se déroule ce festival bien que le siège de l'association soit implanté dans notre arrondissement, nous sommes au travail pour mettre en lien cette dernière avec les autres structures dédiées au cinéma présentes dans notre arrondissement. Il s'agit de l'Aquarium Ciné Café, du Festival J Court, du Cinéma Saint Denis, de la Section cinéma du Lycée Saint-Exupéry. Ainsi, nous allons imaginer de futurs partenariats avec les écoles et associations d'éducation populaire de notre arrondissement. Si vous le voulez bien je vous propose de voter en faveur de cette délibération afin de permettre l'attribution d'une subvention à hauteur de 13 000 euros. Je vous remercie.

REMI ZINCK

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Je ne vois ni n'entends personne.

Il est adopté à l'unanimité.

On passe au 126 M Mecklenburg.

4-21-2156-126 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Programmation financière 2021 au titre du volet culture de la politique de la Ville - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 364 600 euros

En ce qui concerne notre arrondissement, si d'un point de vue strictement géographique on ne profite pas directement des dispositifs dédiés aux quartiers politique de la ville ou veille active, il convient de rappeler que le développement culturel trouve pleinement sa place dans la mise en œuvre de la politique de la Ville de Lyon, dont il constitue l'un des principaux axes d'intervention. C'est à l'avenir une approche thématique qui sera proposée de mettre davantage en valeur et dont nous allons pouvoir désormais être en partie bénéficiaires. Je pense notamment à des actions en faveur de la jeunesse sur lesquelles nous sommes dès à présent au travail. Merci.

REMI ZINCK

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Je ne vois ni n'entends personne.

Qui s'abstient ? Personne non plus.

C'est adopté à l'unanimité.

Toujours à vous M. Mecklenburg pour la 127.

4-21-2146-127 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Objet Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation initiale 2021 pour un montant total de 32 237 euros

Il s'agit pour notre arrondissement d'approuver le financement de plusieurs chantiers à destination de nos jeunes en difficulté afin de favoriser leurs réinsertions sociales et leurs capacités à mener un projet collectif. Je vais vous en faire très rapidement le détail :

Il s'agit tout d'abord de 4 chantiers de 4 à 5 jours, portés par la Ferme de la Croix-Rousse et les Centres Sociaux de la Croix Rouse pour un montant de 2000 euros.

Il s'agit ensuite de 2 chantiers d'été d'une journée portés par Sauvegarde 69 en partenariat avec l'association Solidarité Afrique pour un montant de 2200 euros et d'un chantier d'une journée à l'automne pour un montant de 550 euros.

Il s'agit ensuite de 8 chantiers d'une journée toujours porté par Sauvegarde 69 en partenariat avec Solidarité Afrique pour un montant de 2500 euros.

Je vous remercie.

REMI ZINCK

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur cette délibération ? Non, donc je vais la mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Je ne vois ni n'entends personne.

Qui s'abstient ? De la même manière.

C'est adopté à l'unanimité.

On passe donc à la 128, M. Mecklenburg c'est à vous.

4-21-2145-128 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation initiale 2021 pour un montant total de 40 800 euros.

Il s'agit d'apporter un très humble complément de 109 euros à l'organisation par Sauvegarde 69 de deux mini-séjours en nature, d'une sortie cinéma et d'une sortie sportive en faveur de jeunes repérés par la prévention spécialisée. Je vous remercie pour votre attention et j'en ai terminé.

REMI ZINCK

Je ne pense pas qu'il y est des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Je la mets aux voix.

Qui est contre ? Je ne vois ni n'entends personne.

Qui s'abstient ? De la même manière.

C'est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

S'agissant du rapport 111, je cède la parole à Mme Trias, première adjointe, car vous savez que en tant qu'ordonnateur des dépenses de la mairie d'arrondissement et responsable budgétaire, je ne peux pas assister au débat, ni participer au vote du compte administratif.

Je vais sortir de la salle. Mme Trias c'est à vous, je vous laisse faire, je m'en vais.

C'est le 110, donc je vous laisse la parole pour le 110.

4-21-110 : Rapporteur : ELODIE TRIAS

Objet : Approbation du Compte Administratif 2020

Bonsoir à tous et toutes. Chers collègues, en tant que 1er Adjointe et, au titre de ma délégation finance, je vais remplacer provisoirement le Maire pour présenter le compte administratif de l'année 2020.

Donc, le compte administratif, c'est une photographie de l'année précédente. Celui-ci est fortement marqué par l'impact de la crise sanitaire. Je vais vous présenter quelques éléments :

Nous pouvons retenir une nette baisse des dépenses de fonctionnement pour - 37 609 euros liée bien sûr à l'impact de la crise sanitaire, mais cela se reflète aussi sur les recettes, avec une diminution notable du nombre de locations de salles.

Nous pouvons relever également une nette baisse des dépenses de l'opération « événements » – presque de 30% - notamment en communication et en réception, là aussi c'est dû au contexte sanitaire, une fois de plus.

Pour les dépenses de fonctionnement dans les équipements transférés à la mairie du 4^e : les crèches, les gymnases, par exemple, on constate une baisse autour de 10000 euros. Il s'agit d'une baisse sur certains postes de dépenses liés à la fermeture des équipements qui a été compensée en partie par la hausse d'autres postes, notamment les frais de maintenance.

Donc, en termes de résultat cumulé pour l'exercice 2020, les dépenses atteignent 549 428 euros et les recettes 611 869 euros.

Une fois avoir pris en compte les dépenses réalisées et les dépenses engagées pour l'exercice 2020, l'excédent est de 62 441 euros.

Il est en augmentation par rapport aux années précédentes. La répartition de ce reliquat fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil d'arrondissement.

J'ai terminé pour la présentation du compte administratif de l'année 2020.

Y a t-il des interventions ? Avant le retour de M. le Maire, je mets le dossier aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Mme Pellet, Mme Palomino et M Kimelfeld.

Le dossier est adopté à la majorité.

REMI ZINCK

Merci Mme Trias, on va passer au rapport 111.

4-21-2155-111 : Rapporteur : ELODIE TRIAS

Objet : Programmation financière 2021 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 72 850 euros

Cette délibération concerne les subventions de fonctionnement pour l'animation des jardins partagés et citoyens de la Ville de Lyon.

Les jardins partagés sont animés par des associations loi 1901 qui développent le jardinage urbain et la plantation de vergers en adéquation avec les objectifs environnementaux, sociaux et citoyens, inscrits dans la charte des jardins partagés lyonnais.

Dans le 4^e arrondissement, nous avons plusieurs jardins partagés conventionnés dont les terrains sont mis à disposition par la Ville de Lyon :

- Les jardins partagés du parc Chazière
- Le jardin partagé de la montée Bonnafous
- Le jardin d'Ivan, avenue Birmingham
- Les jardins éphémères, impasse Gord
- Le terrain des gônes, rue Artaud
- Jardin sur cour, rue Denfert Rochereau

Cette année, le jardin « Montée Bonnachoux » qui se situe sur la montée Bonafous, a fait une demande d'une subvention. Il s'agit d'une demande de 450 euros pour des actions d'animation du jardin. Cette demande a donc reçu un avis favorable.

Je profite de cette délibération pour évoquer, une nouvelle fois une autre initiative de la Ville de Lyon ayant pour objet l'agriculture urbaine et le jardinage citoyen, ce sont les jardins de rue.

Suite à l'appel à projet du mois de décembre, 5 jardins de rue, portés par des collectifs d'habitant.e.s, vont voir le jour au mois de juin dans les rues Célu, Gigodot, Joséphin Souлары, rue Dangon et la rue Jérôme Dulaar.

Nous espérons que ces nouveaux jardins, ainsi que le grand jardin et verger de rue de la rue Dumont d'Urville, puissent essaimer ; et que le 2^e appel à projet annuel du mois de juin puisse rencontrer le même accueil favorable auprès des habitant.e.s.

J'en ai terminé de la présentation et je vous prie de bien vouloir voter cette délibération.

REMI ZINCK

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Je ne vois ni n'entends personne.

Qui s'abstient ? Personne.

C'est donc adopté à l'unanimité.

Le rapport 112 Mme Trias, c'est à vous.

4-21-2212-112 : Rapporteur : ELODIE TRIAS

Objet : Lancement de l'opération 60022022 "Cimetière Guillotière nouveau et Croix Rousse ancien - Puits de dispersion - 2021-2026" et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-3, programme 00012

Merci Monsieur Le Maire.

C'est un projet qui prévoit la construction de nouveaux puits de dispersions pour les jardins du souvenir du cimetière de la Guillotière et du cimetière de la Croix Rousse dont les équipements précédents ouverts depuis 2009 arrivent à saturation.

Ce programme intègre de nouveaux aménagements paysagers afin d'offrir aux familles des lieux propices au recueillement.

L'opération mise en délibérée prévoit la fourniture de ces équipements, incluant les travaux, des aménagements paysagers pour les lieux de recueillement.

Son montant est estimé à 300 000 euros, est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme cimetière qui est inscrite au plan pluriannuel d'investissement de ce mandat.

Je vous remercie et vous invite à voter favorablement pour cette délibération.

REMI ZINCK

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Je ne vois ni n'entends personne.

Qui s'abstient ? Egalement.

C'est donc adopté à l'unanimité.

Nous arrivons aux questions diverses. J'avais noté la question diverse de M Kimelfeld. Je ne sais pas si Mme Palomino vous la portez ? Il n'est plus là

SYLVIE PALOMINO

Non, retirée.

REMI ZINCK

Si personne ne souhaite prendre la parole, l'ordre du jour étant épuisé, je lève la séance et je vous souhaite une bonne soirée. Merci à toutes et à tous.